



Motion

Dépôt : Commission des Finances

Diane Adehm

Luxembourg, le 18 juin 2026

La Chambre des Députés,


- Considérant que les services de sécurité et de secours luxembourgeois sont tributaires de la disponibilité de moyens de communication performants, fiables, résilients et sécurisés dans la réalisation de leurs missions ;
- Notant que la technologie TETRA utilisée actuellement par le réseau national intégré de radiocommunication (RENITA) arrivera bientôt en fin de cycle de vie ;
- Constatant que les services de sécurité et de secours devront dorénavant échanger, en complément aux communications vocales, un grand volume de données considérées comme critiques pour la bonne exécution de leurs missions et que la technologie TETRA ne peut pas répondre à ce besoin ;
- Considérant que les versions les plus récentes des technologies de communication mobiles 4G et 5G offrent les fonctionnalités spécifiques requises pour les communications du type « mission-critical » ;
- Rappelant que le Ministère d'État a instauré en juillet 2011 un Groupe de pilotage composé des principaux utilisateurs et parties prenantes du réseau radio RENITA pour gérer la mise en place du réseau RENITA et piloter son évolution ;
- Considérant que le Groupe de pilotage a étudié différents modèles techniques et modèles économiques de déploiement et de gestion pour la mise en place et l'opération d'un réseau de radiocommunication à large bande en s'inspirant de l'expérience engrangée par d'autres pays tout en considérant les spécificités nationales du Grand-Duché ;
- Considérant que sur base de ces études, le Gouvernement a décidé en date du 17 juillet 2024 de doter le Luxembourg des moyens de communication à large bande répondant aux exigences actuelles et futures des services de sécurité et de secours luxembourgeois par voie de marchés publics ;

- Vu le caractère complexe et exceptionnel de ce projet, il n'est pas encore possible d'apprécier avec exactitude les meilleures solutions techniques pour ce réseau de même que d'établir l'envergure précise de l'engagement financier qu'un tel réseau comporte pour l'État ;
- Considérant que les conclusions des travaux du Groupe de pilotage et les décisions du Conseil de Gouvernement ont été présentées à la Commission parlementaire des Finances en date du 14 avril 2026 ;

Invite le Gouvernement à :

- Charger des opérateurs économiques du déploiement et de l'opération d'un réseau de radiocommunication à large bande, basé sur des technologies de communication mobiles récentes 4G/5G, dédié aux services publics qui concourent aux missions de sécurité et de secours, à maintenir ce principe pour la réalisation du projet, et ce conformément aux conclusions des travaux préparatoires.
- Lancer les procédures de marché public pour la conception, le déploiement, l'opération, l'entretien et la maintenance du réseau précité ;
- Déposer, après la conclusion de ces procédures, un projet de loi de financement d'autorisation concernant les projets définitifs, sous réserve que des offres acceptables pour l'État aient été remises ;
- Veiller à ce que les documents de marché mis à disposition des candidats précisent explicitement que les contrats relatifs aux marchés publics ne pourront être signés qu'après l'adoption de la loi de financement par le Parlement.


Diane Lolohm


S. CLEMENT



A. BAULER


N. LAURENT BEINET


S. TANDON


TAINA BOFFERDING


Fred Kemp


David Wagner